Mercredi 16 Janvier 1918

QUINZE CENTIMES LE NUMÉRO

34me Année — N° 16 (Ed. P. L. B. N° 1135)

ABONNEMENTS

Mensuels, prenant cours le 1er de chaque mois fr. 8.00
Trimestriels, prenant cours les 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre . . . 19.00

On s'abonne dans tous les bureaux de poste du pays.

ADMINISTRATION-RÉDACTION
45, RUE DU MARCHÉ-AUX-POULETS
BRUXELLES

LE MESSAGER DE BRUXELLES

Rédacteur en Chef : Charles DESBONNETS

(Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus.)

PUBLICITÉ

Annonces 4e page, la petite ligne . . . fr. 0.50
Réclames, 3e page, la ligne . . . » 1.00
Faits-divers » . . . » 3.00
Echos et Nouvelles » . . . » 5.00
Nécrologie » . . . » 2.50
Annonces judiciaires et financières, la ligne » 1.00
Annonces notariales . . . » 2.00

BUREAUX AUXILIAIRES :
Liége : Rue Pont d'Avroy, 19
Charleroi : Rue de Beaumont, 8 (V. E.)
Namur : Rue de la Colline, 12 (Salziennes)

COMMUNIQUÉS

Puissances Centrales

BERLIN, 14 janvier (soir). (Officiel) :
Rien de nouveau sur les théâtres de la guerre.

BERLIN, 15 janvier (midi). (Officiel) :

Théâtre de la guerre à l'Ouest

Pas d'événements spéciaux. En plusieurs endroits du front, duel d'artillerie.

Théâtre de la guerre à l'Est

Rien de nouveau.

Front de Macédoine

La situation ne s'est pas modifiée.

Front italien

De vigoureuses attaques, que les Italiens ont prononcées contre les positions austro-hongroises au mont Asolone et au mont Pertica, ont échoué avec de lourdes pertes.

Les duels d'artillerie qui ont persisté toute la journée dans les secteurs d'attaque, se sont étendus par moments vers l'ouest, au delà de la Brenta, vers l'est jusqu'à la Piave.

De même, le long de la Piave inférieure, et en liaison avec des agressions italiennes dans le delta de la Piave, l'action d'artillerie a été renforcée plusieurs fois.

BERLIN, 15 janvier. (Officiel) :

Un de nos sous-marins, sous la direction énergique du lieutenant supérieur naval Loh, a coulé dans la Manche 5 vapeurs et 3 chalutiers, jaugeant environ 21,000 T. B. R., tâche d'autant plus méritoire que les succès ont été réalisés par un petit sous-marin et dans une région où la contre-action ennemie est particulièrement intense. Tous les navires, sauf un seul, étaient armés et profondément chargés.

On put constater notamment le vapeur anglais armé « Jolantha », 3,051 T. B. R., ainsi que le vapeur-réservoir « Arco », 4,839 T. B. R., qui furent atteints par des attaques habilement conduites au milieu d'un convoi de vapeurs puissamment protégé.

Les chalutiers anéantis étaient de nationalité anglaise et portaient les noms : « Gratitude » (B. M. 25), « Varuna » (B. M. 43) et (B. M. 201).

SOFIA, 11 janvier. (Officiel) :

Front de Macédoine. — Dans la vallée du Skumbi supérieur, nous avons dispersé par notre feu plusieurs détachements ennemis qui tentaient de s'approcher de nos postes. Nous avons repoussé l'attaque d'un groupe de reconnaissance français contre nos positions à l'ouest de Doiran. Après un corps à corps, nous avons chassé un détachement d'infanterie anglaise.

SOFIA, 12 janvier. (Officiel) :

Front de Macédoine. — Action d'artillerie et de reconnaissance. Par endroits, vive action aérienne.

CONSTANTINOPLE, 14 janvier. (Officiel) :

Pas d'événements spéciaux.

BERLIN, 14 janvier. (Officieux) :

Avec une préparation d'artillerie assez vive par endroits et une action aérienne animée, malgré le mauvais temps, les opérations de reconnaissance ennemie ont persisté dans certains secteurs du front de l'Ouest le 13 janvier également. A la voie ferrée Bossinghe-Staden, au nord de Lens, ainsi qu'au nord de Reims, après une vigoureuse préparation d'artillerie ennemie d'une durée d'environ une heure, des agressions de reconnaissance ennemies furent repoussées. En Champagne aussi, des patrouilles ennemies s'avançant furent repoussées dans une lutte à la grenade à main. Par contre, nos patrouilles ont ramené des tranchées ennemies au nord de la route Lille-Armentières 9 Anglais, et au nord de La Vacquerie, un officier anglais ; près de Villers-Guislain, et malgré une violente contre-action ennemie, elles ont capturé un avion anglais, faisant en outre prisonniers, près de Juvincourt, plusieurs Français.

Puissances Alliées

PARIS, 14 janvier. (3 h. après-midi) :

Sur la rive gauche de la Meuse, nos feux déclanchés avec précision ont dispersé des détachements ennemis qui tentaient d'aborder nos lignes dans le secteur de la Côte de l'Oie.

Rien à signaler sur le reste du front.

PARIS, 14 janvier. (11 h. soir) :

Assez grande activité des deux artilleries en quelques points du front de Champagne et sur la rive droite de la Meuse, notamment dans la région au nord de Louvemont, où nos batteries ont pris sous leur feu des rassemblements ennemis.

Aucune action d'infanterie.

Journée calme partout ailleurs.

LONDRES, 12 janvier :

Nous avons repoussé ce matin, à l'aube, une tentative d'attaque au sud d'Armentières.

Durant toute la journée, recrudescence de l'action d'artillerie allemande au nord-est d'Ypres.

Nos artilleurs ont dispersé ce matin des détachements de patrouilles au sud de Monchy-le-Preux.

LES NÉGOCIATIONS
de Brest-Litowsk

Brest-Litowsk, 14 janvier. — Lors des débats sur le rôle et l'importance des organismes de représentation populaire fonctionnant dans les territoires occupés, le secrétaire von Kuhlmann et le ministre austro-hongrois des Affaires Etrangères, comte Czernin ont fait ressortir qu'ils avaient l'impression que, au cours des négociations poursuivies en décembre dernier, la délégation russe avait marqué une tendance à reconnaître les représentations nationales existant dans les régions occupées comme étant des représentations « de fait » et à présumer, ainsi, que leurs décisions exprimaient la volonté des peuples dont elles émanaient. Il leur était donc apparu qu'un grand pas vers le but commun pouvait être fait dans cette voie.

M. Joffe, qui dirigeait alors les débats, déclara qu'il avait toujours montré la nécessité de recourir au vote populaire en l'absence des troupes occupantes, mais qu'il reconnaissait qu'il avait déclaré officiellement que, dans certaines parties de la Russie, les organismes existant étaient à même de jouer un certain rôle pour motiver la nécessité du vote populaire.

De son côté, M. Trotzki fit remarquer que les déclarations de volonté de telles assemblées nationales possédaient en tout cas une grande importance politique, et qu'il ne voulait pas empêcher la partie de la population représentée à l'assemblée nationale d'exprimer cette volonté.

Résumant le débat, M. von Kuhlmann constata qu'il paraît résulter des déclarations de M. Trotzki qu'il serait disposé à reconnaître, — dans les régions occupées, — les organismes existants de la représentation nationale comme organismes provisoires, si ces parties de pays n'étaient pas occupées militairement.

Il leur reconnaîtrait alors aussi la compétence pour exécuter le referendum qu'il demande.

M. Trotzki dit alors que les déclarations d'assemblées nationales, de représentations de cités et autres pouvaient être acceptées comme expression de la volonté d'une partie influente déterminée de la population, mais qu'elles ne formaient qu'une base à la supposition que le peuple intéressé serait mécontent de sa situation politique. Il en résulte la conséquence que le referendum doit être atteint, mais la condition préalable est la création d'un organisme qui puisse garantir le libre vote de la population.

Dans la suite des discussions, M. Trotzki soutint qu'entre les déclarations des Centraux du 25 décembre et la rédaction des articles premier et deuxième de la convention du 27 décembre, il existait une contradiction, qui ressort clairement des commentaires de la presse allemande.

En réponse, le secrétaire d'Etat von Kuhlmann déclara que les deux documents étaient les émanations du même esprit et de la même politique, ainsi que le chancelier l'a proclamé dans son discours-programme au Reichstag. Ce discours contenait au fond déjà la déclaration des Coalisés du 25 décembre et apportait également la preuve que la politique allemande avait l'intention de maintenir ses relations avec la Pologne, la Lithuanie et la Courlande, en tenant compte du droit d'autonomie des peuples.

Pour le reste, M. von Kuhlmann se plaçait au point de vue que les parties de la Russie tendant à la séparation, d'après les déclarations de volonté des organismes déjà existants, étaient en droit de conclure des conventions qu'elles considéraient comme bonnes et utiles pour leur avenir.

M. Trotzki déclara voir dans cette conception la mort du principe de l'autonomie et demanda pourquoi, dès lors, les organismes des nations visées n'avaient pas été invités aux négociations de Brest-Litowsk, si on voulait leur reconnaître le même droit de disposer de leurs parties de territoire.

Mais on n'a pas pensé à cette participation des représentants de ces peuples aux négociations, puisque précisément ces nations furent considérées non comme sujet, mais comme objet des négociations.

M. von Kuhlmann riposta à ces observations: L'orateur se plaint de ce que nous n'ayons pas appelé des délégués des nations visées aux négociations. S'il veut faire comprendre que, d'après sa pensée, ces individualités nationales sont désormais créées et peuvent exercer le droit d'autonomie de leurs relations extérieures, de mon côté, — et si la délégation admet sans restriction cette hypothèse, — je suis très disposé à discuter l'idée si, et dans quelle forme, une participation de délégués des nations visées peut être admise à nos pourparlers.

Le comte Czernin déclara également être prêt à examiner de plus près la question de l'admission des délégués des régions visées, mais il ajouta qu'il désirait savoir de quelle manière le choix des délégués aurait lieu et si les organismes représentatifs existant dans ces régions du côté russe ne sont pas considérés comme justifiés à parler au nom des nations qu'ils représentent.

M. Trotzki proposa alors, en considération des importantes déclarations des représentants des Centraux émises dans la séance de l'après-midi du 11 janvier, d'ajourner la séance, pour permettre à la délégation russe de délibérer et de se mettre en rapport avec son gouvernement.

∴

A la séance du 12 janvier, M. von Kuhlmann résuma le résultat des délibérations antérieures et ajouta:

Nous avons exprimé cette pensée que les nationalités habitant à la frontière occidentale de l'ancien empire russe avaient déjà proclamé dans une mesure, d'après nous suffisante, leur volonté d'une manière indépendante. Sur la motion du président de la délégation russe, nous avons aussi déclaré qu'il était parfaitement admissible de discuter si et à quelles conditions ces nouveaux Etats peuvent prendre part aux négociations de paix. Mais la délégation russe ne nous a pas édifiés sur le point de savoir si, dans sa pensée, ces Etats existent déjà comme personnalités juridiques indépendantes, et si — pour répéter une expression de la délégation russe — ils peuvent prendre part à la discussion comme sujets, ou bien s'ils doivent être considérés encore comme objets de ces discussions.

Je serais reconnaissant à la délégation russe si elle répondait à cette question sans qu'il restât de doute à cet égard.

M. Trotzki, sans discuter les questions soulevées, demanda d'accorder la parole au délégué Kameneff.

La délégation russe a acquis la conviction qu'il serait nécessaire pour éviter tout malentendu d'apporter certaines modifications à la méthode de travail antérieure. Je propose que les deux parties exposent en un résumé écrit leur conception développée dans la discussion.

Dans l'exécution de cette proposition, la délégation russe constate qu'elle n'était pas en situation de reconnaître comme expression de la volonté nationale des régions occupées des déclarations faites par l'un ou l'autre groupe ou institution sociale, si ces déclarations ont été faites sous la domination d'une occupation étrangère, et si elles émanent d'organismes non issus d'une élection populaire et passant généralement leur existence dans des limites non hostiles au plan des autorités militaires occupantes.

La délégation constate que, pendant l'occupation, ni en Pologne, ni en Lithuanie, ni en Courlande aucun organisme élu démocratiquement n'a pu se former, ni exister, qui puisse avoir quelque prétention à représenter l'expression de la volonté de vastes cercles de la population.

Quant au fait des déclarations concernant la tendance à une pleine indépendance d'Etat, la délégation russe déclare:

Du fait de la dépendance des régions occupées de l'ancien empire russe, le gouvernement russe ne déduit pas des conséquences qui puissent imposer à la population de ces régions une obligation d'Etat quelconque à l'égard de la république russe.

Les frontières de l'ancien empire russe — ces frontières qui furent créées par des actes de violence et des crimes contre les peuples, particulièrement contre le peuple polonais, — ont disparu avec le tsarisme. Les nouvelles frontières de la fédération fraternelle des peuples doivent être créées par la libre décision des peuples intéressés de la République russe et des peuples qui veulent rester en dehors de son influence.

C'est pourquoi pour le gouvernement russe, la mission fondamentale des négociations menées actuellement ne se trouve pas dans la défense du maintien forcé des régions susdites dans les cadres de l'empire russe, mais plutôt dans la garantie de la réelle liberté, de l'autonomie des institutions intimes de l'Etat et de la situation internationale des régions susdites.

La République russe se sentira assurée contre choc provenant de conflits de territoires et de démêlés, lorsqu'elle sera convaincue que la ligne qui la sépare de ses voisins a été formée par la libre volonté des peuples même et non par la violence, qui ne pourrait opprimer cette volonté que pour une courte durée.

La mission ainsi comprise suppose l'entente préalable de l'Allemagne et de l'Autriche, d'une part, et de la Russie, d'autre part, sur les quatre points principaux relatifs 1° à l'importance de la région, dont la population sera appelée à exercer le droit d'autonomie; 2° aux conditions préalables de politique générale d'après lesquelles la solution des questions des destinées d'Etat des régions et nations visées sera accomplie; 3° au régime transitoire que ces régions veulent admettre jusqu'au moment de l'établissement de l'ordre définitif de l'Etat, et enfin 4° à la nature et à la forme dans lesquelles la population de ces régions aura à proclamer sa volonté.

L'ensemble des réponses à ces questions forme les paragraphes du traité de paix, qui devraient remplacer le paragraphe 2 de la proposition allemande du 28 décembre 1917.

La délégation russe, de son côté, propose la solution suivante de ces questions:

Pour le 1°:

Le droit d'autonomie appartient aux nations et non pas aux parties qui sont occupées, comme le prévoit le paragraphe 2 de la proposition allemande du 28 décembre. En conséquence, le gouvernement russe donne de sa propre initiative l'autonomie simultanée aux parties également des nations visées, qui vivent en dehors de la zone occupée.

La Russie s'engage à ne point contraindre ces régions soit directement soit indirectement à adopter telle ou telle autre forme de gouvernement, ni à limiter leur indépendance par des conventions douanières ou militaires décidées avant la constitution définitive de ces régions sur la base du droit d'autonomie de ces nations.

Les gouvernements d'Allemagne et d'Autriche-Hongrie affirment, de leur côté, catégoriquement l'absence de toutes prétentions de leur part tant pour l'incorporation aux territoires de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie des régions de l'ancien empire russe qui sont occupées actuellement par les armées de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie que pour les soi-disant rectifications de frontières aux dépens de ces régions.

En même temps, elles s'engagent à ne pas contraindre ces régions, soit directement, soit indirectement, à adopter telle ou telle autre forme d'Etat ni à limiter leur indépendance par des conventions douanières ou militaires conclues avant la constitution définitive de ces régions sur la base du droit d'autonomie politique des nationaux qui l'habitent.

Sur le 2e point:

La question du droit qu'ont les peuples de décider de leur propre sort doit être résolue dans des conditions de liberté politique complète et à l'exclusion de toute pression extérieure. Aussi le plébiscite doit-il avoir lieu après que les armées étrangères auront été retirées des pays intéressés, après que les réfugiés, ainsi que la population évacuée au début de la guerre y seront rentrés. L'époque où ces armées seront retirées sera fixée par une commission spéciale, conformément à l'état des moyens de transport, du ravitaillement et d'autres questions qui sont en corrélation avec les conditions de la guerre mondiale non encore terminées. La protection de l'ordre et des droits des régions qui pourraient avoir à décider de leur propre sort, doit être confiée à l'armée nationale et aux milices locales. Les réfugiés et les habitants évacués depuis le début de la guerre par les autorités occupantes doivent être autorisés à regagner leur pays et disposer des moyens matériels nécessaires pour profiter de cette autorisation.

Concernant le 3e point:

Au moment où la paix a été signée jusqu'au moment où les territoires en question obtiendront leur autonomie définitive, l'administration intérieure de ces pays, la direction des affaires locales, finances, etc. seront confiées à un organisme de transition, qui sera formé par l'accord des différents partis politiques dont la vitalité a été prouvée par le fait qu'ils ont continué à exister pendant la guerre. La tâche principale de cet organisme transitoire sera de maintenir le cours normal de la vie économique et civile, ainsi que d'organiser le plébiscite.

Enfin, pour le 4e point:

La résolution définitive de la question du gouvernement des Etats en cause et la forme à donner à leurs organismes gouvernementaux fera l'objet d'un plébiscite général.

Pour activer les travaux de la conférence de paix, la délégation russe estime nécessaire d'obtenir des délégations allemande et austro-hongroise une réponse absolument précise à toutes les questions posées dans cette déclaration. Les questions d'importance secondaire peuvent être résolues concurremment avec les questions principales.

Le général Hoffmann prit ensuite la parole et déclara: Je dois d'abord protester contre le ton adopté pour faire ces propositions. La délégation russe parle comme si elle était victorieuse dans notre pays et comme si elle était à même de nous dicter des conditions. Je voudrais faire remarquer que les faits sont absolument opposés à cette conception. L'armée allemande victorieuse se trouve dans votre pays. Je voudrais constater ensuite que la délégation russe revendique pour les territoires occupés l'application des droits qu'ont les peuples de décider de leur propre sort sous une forme et dans des proportions que votre gouvernement n'applique pas dans son propre pays. Votre gouvernement est fondé uniquement sur la force et sur une force qui a brutalement imposé silence à tous ceux qui sont d'une autre opinion que lui. Tous ceux qui pensent autrement que le gouvernement sont qualifiés de contre-révolutionnaires et de bourgeois. J'illustrerai mon opinion de deux exemples seulement: Dans la nuit du 30 au 31 décembre, le premier congrès de la Russie Blanche se réunit à Minsk. Il voulait faire valoir le droit qu'avait le peuple de la Russie Blanche à choisir sa propre forme gouvernementale; ce congrès fut dispersé par les maximalistes, par des baïonnettes et des mitrailleuses. Lorsque l'Ukraine voulut faire valoir ses droits à l'autonomie, le gouvernement de Pétrograd lui envoya un ultimatum et essaya d'imposer sa volonté par la force des armes. Pour autant que les radiogrammes que nous possédons soient exacts, la guerre civile dure encore. C'est ainsi que le gouvernement maximaliste applique, dans la pratique, le droit qu'ont les peuples de décider de leur propre sort. La direction supérieure de l'armée allemande se voit obligée en conséquence à refuser toute immixtion du gouvernement russe dans le règlement de la question des territoires occupés. Pour nous, les peuples des territoires occupés ont déjà exprimé clairement et sans ambiguïté leur désir de se séparer de la Russie. Au sujet des décisions importantes prises par la population, je tiens à faire ressortir ce qui suit:

Le 21 décembre 1917, l'assemblée courlandaise, qui prenait le titre de représentant de la population complète de la Courlande, demanda la protection de l'Empire allemand. Le 11 décembre 1917, la Chambre de Lithuanie, considérée par les Lithuaniens résidant dans le pays et à l'étranger comme la seule représentante autorisée du peuple lithuanien, exprima le désir de se voir déliée de toutes les relations et de toutes les obligations qui l'avaient liée jusqu'à présent à d'autres peuples. Le 27 décembre, l'assemblée des députés de la ville de Riga adressa une demande analogue à l'Empire allemand. La Chambre de Commerce de Riga, les grandes Gildes, les représentants de la population rurale et 70 associations de Riga se sont associés à ce désir. Enfin en décembre 1917, les représentants des communes rurales, des villes et les représentants ecclésiastiques des îles d'Oesel, de Dago et de Moon ont fait différentes déclarations exprimant leur désir d'être libérées des liens qui leur avaient été imposés jusqu'à ce moment. Pour des raisons administratives et techniques aussi, la direction de l'armée allemande doit refuser d'accepter l'évacuation de la Courlande, de la Lithuanie, de Riga et des îles du Golfe de Riga. Toutes ces régions ne possèdent pas d'organismes gouvernementaux, judiciaires, pas de chemins de fer, ni de postes, ni de télégraphes. Ces administrations sont en possession de l'Allemagne et elles sont exploitées par les Allemands. Ces régions ne seront pas non plus en état d'ici un temps que l'on pourrait préciser d'entretenir une armée ou une milice propre, à cause du manque d'organismes appropriés.

Le secrétaire d'Etat M. von Kuhlmann riposte : Je voudrais faire remarquer qu'il n'est pas possible pour nous de prendre position maintenant vis-à-vis de la déclaration écrite dont la délégation russe nous a donné lecture. Je réserve pour plus tard l'attitude que nous aurons à prendre dans tous les points cités, mais je voudrais exprimer à ce sujet mon opinion personnelle en disant que le mode de négociations proposé par les délégations russes et en vertu duquel les délégations se donneraient lecture l'une à l'autre de manuscrits et de rapports, n'est pas de nature à hâter le cours des négociations, ni à en faire présager une issue des plus favorable. J'estime personnellement qu'il voudrait mieux persévérer d'après la méthode inaugurée hier et de continuer verbalement les négociations jusqu'à ce que la question soit élucidée; si la chose s'avère nécessaire, on peut ensuite condenser la question en un rapport écrit. La délégation russe s'étant placée aujourd'hui à un autre point de vue, je propose de lever la séance pour que chacune des parties puisse discuter.

M. Trotzki répondit: Il est évident que nous n'avons pas l'intention de susciter à la Conférence des difficultés d'ordre technique. Si la partie adverse estime que le moment n'est pas venu de formuler par écrit les négociations, notre proposition d'aujourd'hui peut être discutée, et nous nous réservons le droit de revenir à cette méthode au cours des négociations ultérieures, sans vouloir l'imposer cependant à la partie adverse.

Le secrétaire d'Etat M. von Kuhlmann riposte: Je ne puis pas admettre cette proposition. Si l'un des partis dispose de propositions élaborées à l'aise et formulées par écrit, il n'est pas du tout souhaitable que l'autre parti se trouve en état d'infériorité sous ce rapport. Je dois donc m'en tenir à ma conception d'après laquelle la chose doit être discutée au sein de chacun des partis.

La séance fut ensuite levée sans que l'époque de réunion d'une nouvelle séance ait été fixée.

∴

Un progrès a été réalisé dans les négociations avec la délégation de l'Ukraine en ce sens que la réponse des Coalisés à la première déclaration de principes faite n'a pas tenu compte des six points compris dans cette déclaration; les délégués de l'Ukraine se sont déclarés satisfaits de la réponse faite, ce qui permet de conclure que la question de la paix générale sera résolue favorablement entre les Puissances Centrales et l'Ukraine. Il n'est question ici que de la conclusion d'une paix séparée, un résultat qui ne peut être favorable au cours des négociations de paix.

Nos Informations

ALLEMAGNE

LES DÉLIBÉRATIONS CONTINUENT

Berlin, 14 janvier. — L'Empereur a reçu hier matin le Kronprinz, le chancelier et le maréchal von Hindenburg; il prit connaissances des rapports du maréchal et du sous-secrétaire d'Etat von den Bussche.

∴

L'officieuse « Gazette Officielle de l'Allemagne du Nord » écrit :

« Le chancelier, M. von Hertling, a été reçu à diverses reprises par l'Empereur. Des entretiens confidentiels ont eu lieu entre le chancelier et les chefs militaires actuellement présents à Berlin. Les communications faites au sujet de la convocation d'une Conseil de la Couronne sont inexactes; il n'existe pas de divergences d'opinion qui rendent nécessaire cette réunion.

On dément, de même, que le secrétaire d'Etat von Kuhlmann et le comte Bernstorff soient arrivés à Berlin. »

∴

Ce n'est que d'ici quelques jours que le chancelier prendra la parole à la Commission principale du Reichstag.

M. Rosen et le comte Rantzau sont arrivés à Berlin pour y régler des affaires personnelles.

Aucune modification ne s'est produite dans la façon dont l'Allemagne envisage la question polonaise.

∴

Le comte Hertling a prononcé une courte allocution à la Chambre des Seigneurs.

On ignore si les négociations de Brest-Litowsk ou d'autres questions seront portées à l'ordre du jour. Le prince Horstmar a l'intention d'interpeller le gouvernement au sujet des négociations germano-russes, ou du moins de soulever cette question. L'attitude du gouvernement vis-à-vis du parti national sera également discutée.

MORT D'UN AVIATEUR ALLEMAND

Berlin, 14 janvier. — On mande de Munich au « Berliner Lokal Anzeiger » que le lieutenant-aviateur bavarois Max Muller, chevalier de l'ordre pour le Mérite, qui faisait partie de l'escadrille Boelcke, a fait une chute mortelle près de Cambrai, par suite d'une avarie de moteur. Sorti vainqueur de trente-huit combats aériens, il

ARRESTATION D'UN ESPION

On mande de Berlin que le 11 décembre, M. Karl Minster, éditeur du « Combat », journal radical socialiste, paraissant à Amsterdam, a été arrêté le 11 décembre en territoire allemand par une patrouille, dans les environs de Nieveslein, pour avoir franchi, sans autorisation, la frontière hollando-allemande. Minster est soupçonné d'être en communication avec le service de renseignements anglais et notamment avec le bureau Tinssley, à Rotterdam, et d'avoir fait de l'espionnage militaire et économique au détriment de l'Allemagne. Il a déjà avoué avoir adressé, par l'intermédiaire d'une personne de confiance, une lettre dans laquelle il donne au Département de la Guerre, des renseignements au sujet des stocks de matières premières disponibles pour l'industrie de guerre allemande. Neuf personnes résidant en Allemagne occidentale et à Berlin, sont soupçonnées de complicité. Cinq d'entre elles ont été relâchées peu après leur arrestation. La presse de l'Entente a répandu ces derniers temps la nouvelle que plusieurs centaines de membres du parti socialiste indépendant avaient été arrêtées ces derniers temps en Allemagne.

L'Agence Wolff estime que l'Entente a dénaturé, pour des raisons bien compréhensibles, les arrestations opérées pour les motifs ci-dessus désignés.

ANGLETERRE

UNE ALLOCUTION DE SIR E. GEDDES

Sir E. Geddes, le premier lord de l'Amirauté anglaise, a déclaré lors de la première réunion qui eut lieu entre des délégués du gouvernement et des délégués des syndicats pour discuter la question du remplacement des hommes envoyés à l'armée :

« Au cours de ce dernier semestre, la situation s'est tout à fait modifiée à la suite des événements de Russie. Cette défection est cependant plus que compensée par l'aide de l'armée américaine. La rapidité avec laquelle cette armée peut être transportée au front dépend presque entièrement de la question du tonnage. Aussi, toutes les ressources de l'Angleterre doivent-elles être mises en jeu prochainement. Pour assurer la victoire, il est nécessaire d'épargner du tonnage et d'assurer la construction de nouveaux navires. »

UNE DÉCLARATION DE M. BUCHANAN

Stockholm, 13 janvier. — L'ex-ambassadeur d'Angleterre à Pétrograd, M. Buchanan, a déclaré à un journaliste suédois que, à son avis, les bolchevistes étaient parvenus à se faire en Russie une situation telle que personne n'était à même de les renverser actuellement. Ils triomphent grâce au désir de paix du peuple, las de la guerre. Ils veulent rester au gouvernement jusqu'au moment où ils auront pu remplir leurs promesses.

L'Entente ne peut cependant pas les reconnaître comme les représentants de la Russie. Les bolchevistes disposent du pouvoir, mais leurs partisans résident uniquement dans le nord du pays. M. Buchanan déclara qu'il ne pouvait rien dire encore de certain au sujet des négociations de Brest-Litowsk, mais que M. Trotzki travaillait de toutes ses forces à obtenir une paix séparée. En tous cas, la Russie ne prendra plus une part active à la guerre européenne.

PAS DE GÉNÉRALISSIME DE L'ENTENTE

Le « Times » expose dans un article de fond les raisons pour lesquelles l'Angleterre est opposée à la nomination d'un généralissime commun de l'Entente. Cet article dit notamment: Le succès d'une pareille mesure dépend absolument des avantages que remportent les armées commandées par le généralissime. Il est un fait, c'est qu'une armée peut supporter une défaite et ses conséquences lorsqu'elle est commandée par son propre chef, mais ne peut supporter une défaite quand elle est commandée par un chef d'une autre nationalité.

AUTRICHE

RÉDDITION DE MONTENEGRINS

Vienne, 14 janvier. — On mande du quartier général de la presse: L'ancien ministre de la Guerre du Monténégro, le général Radomir Bosovic, s'est rendu avec ses armes au commandant du district d'Andrijevica, avec ses partisans dont fait partie l'ex-ministre de la Justice, M. Rojecvic. Pour s'être rendus endéans le délai accordé par les autorités impériales et royales, les intéressés bénéficieront de l'acte d'amnistie promulgué à l'occasion de l'anniversaire de l'Empereur.

ETATS-UNIS

CONTRE LE COMMERCE USURAIRE

On mande de New-York au « Times » que M. Hoover, directeur du département américain du Ravitaillement, a demandé l'application stricte des lois punissant d'une amende de 5,000 dollars et de 2 ans de prison le commerce usuraire, la formation de stocks ou de réserves de matières alimentaires. M. Hoover a aussi l'intention de limiter la consommation trop grande de froment, en remplaçant le froment par des succédanés. Il espère pouvoir épargner de 75 à 90 millions de boisseaux de froment, qui pourraient être expédiés alors aux Alliés. Ceux-ci ont déjà reçu durant les derniers cinq mois de 20 à 25 millions de boisseaux épargnés sur la consommation américaine.

FINLANDE

L'AUTRICHE RECONNAIT L'AUTONOMIE FINLANDAISE

Vienne, 14 janvier. — Une délégation finlandaise, composée de plénipotentiaires du gouvernement finlandais, du Conseil d'Etat, de l'ancien sénateur M. Holt, de M. Erich, professeur d'Université, et de M. Sario, directeur au ministère des Affaires Etrangères, est arrivée à Vienne.

D'après les instructions de l'Empereur et du ministre des Affaires Etrangères, le délégué ministériel qui reçut cette délégation prit connaissance de sa communication proclamant l'indépendance de la Finlande et lui promit que la monarchie austro-hongroise reconnaîtrait la République autonome finlandaise.

FRANCE

LA CONFÉRENCE DE L'ENTENTE

Le « Matin » annonce que la Conférence de l'Entente aura lieu à Paris à la fin du mois de janvier. M. Sonnino et probablement M. Orlando aussi exposeront d'abord les buts de guerre de l'Italie.

LES BRANCARDIERS DE L'ARMÉE

Paris, 14 janvier. — Les détachements de brancardiers seront prochainement rayés de la liste des belligérants. Les détachements sanitaires le seront également. Ils restent neutres conformément au traité international.

L'ARRESTATION DE M. CAILLAUX

Paris, 14 janvier. (Havas.) — M. Caillaux a été arrêté ce matin et transporté dans une maison de santé.

∴

L'Agence Havas annonce que l'arrestation de M. Caillaux fut connue immédiatement et produisit la plus vive impression. Le public s'arrachait les journaux du soir et discutait vivement la nouvelle. Les journaux portaient en manchette : « Arrestation de l'ami de Bolo », ou bien : « Haute trahison », ou encore : « Criminel, une intrigue de théâtre ». Sans donner de motif précis pour cette arrestation, les journaux rapportent qu'un coffre-fort que M. Caillaux possédait à Florence, à la Banque d'Italie, au nom de Renouard, a été ouvert et visité.

L' « Intransigeant » annonce que l'on a trouvé dans ce coffre-fort des valeurs et des documents de la plus haute importance. Un de ces documents serait tombé aux mains de l'autorité militaire; son importance serait telle qu'il aurait été impossible de laisser M. Caillaux plus longtemps en liberté.

L'AFFAIRE BOLO PACHA

On annonce de Paris que le commencement du procès Bolo-Pacha a été fixé au 4 février.

DANS LA DIPLOMATIE

Paris, 15 janvier. (Havas.) — M. Conty a été nommé ministre de France au Danemark, en remplacement de M. Boppet.

GRECE

CHANGEMENT MINISTÉRIEL

Athènes, 14 janvier. — Le ministre du Ravitaillement, M. Empirikos, a démissionné. Il semble se confirmer que le général Danglis sera nommé généralissime. Venizelos reprendrait la direction du ministère de la Guerre et créerait un sous-secrétariat de la Guerre afin de se décharger des travaux d'ordre administratif.

ITALIE

LA MOBILISATION GÉNÉRALE AGRICOLE

Le Conseil des ministres italiens, qui s'est réuni hier, a approuvé le décret de mobilisation agricole, prévoyant des mesures d'un caractère exceptionnel.

Ce décret autorise, en effet, le gouvernement à occuper les terres non cultivées, à réclamer la main-d'œuvre de l'élément civil, ainsi qu'à désigner les catégories de citoyens des deux sexes qui, avec les militaires, pourront y être employés.

Le Comité de la mobilisation agricole sera composé de sénateurs, de députés et de représentants des propriétaires et des travailleurs.

RUSSIE

LES ELECTIONS A LA CONSTITUANTE

On mande de Pétrograd que 495 résultats sont connus jusqu'à présent. Les socialistes révolutionnaires disposeront de 290 sièges et les maximalistes de 154.

L'UNION DES PARTIS

Les journaux de Pétrograd annoncent qu'un accord est intervenu entre les partis de la gauche et les groupes nationaux au sujet d'un appui commun à prêter au Conseil des commissaires du peuple, afin de combattre toute entreprise réactionnaire contre la révolution, et afin que l'assemblée constituante puisse se réunir le 18 janvier. Celle-ci se composerait de tous les délégués qui reconnaissent le pouvoir des Conseils des Paysans, Soldats et Ouvriers.

On dit que les Cadets fondaient les plus grandes espérances sur l'union de leur parti avec la Rada de l'Ukraine et comptaient avoir ainsi une influence sur les négociations de paix. Ils auraient profité pour remettre à plus tard la conclusion de la paix et renverser le gouvernement bolcheviste.

Le « Rietch » exprime une certaine déception au sujet de cet accord. On dit que l'assemblée nationale a l'intention de proclamer en Russie une république populaire fédérative, d'exposer les bases d'une paix démocratique, d'élaborer un projet de solution de la question agraire, de la question bancaire et du sort des ouvriers.

L'assemblée nationale déclarerait aussi solennellement l'annulation de la Dette d'Etat. Elle suspendrait ensuite sa session et abandonnerait la solution des questions de détails aux assemblées nationales des régions ayant déclaré leur autonomie.

L'ETAT DES FINANCES

Le commissaire des Finances, M. Skowizof, a accordé à un représentant du « Djen » une interview dans laquelle il s'exprime avec le plus grand pessimisme au sujet de l'état des finances russes. Les impôts et les autres recettes gouvernementales ne sont pas perçus. Les nouveaux monopoles du grain, du charbon et des machines agricoles n'existent qu'en théorie. Les chemins de fer, qui ont été réquisitionnés à la fois par la Garde Rouge et une masse de soldats errants, n'amènent aucune recette à l'Etat. La Banque Impériale de Moscou serait autorisée à faire une nouvelle émission de papier-monnaie.

Le « Rietch » annonce que le Conseil des Ouvriers et Soldats aurait décidé de saisir le crédit de la Croix-Rouge dans les banques de Moscou.

La même mesure serait prise vis-à-vis d'autres institutions philanthropiques.

UNE ARMÉE SOCIALISTE?

On mande de Pétrograd au « Daily News » : Le Soviet s'est réuni en assemblée plénière pour discuter le projet de l'organisation d'une armée socialiste.

L'ORGANISATION D'UNE RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE

Pétrograd, 13 janvier. — Le Conseil des Commissaires du peuple a convoqué les gouvernements des Républiques autonomes russes en une conférence qui s'occupera des travaux préliminaires à l'organisation d'une république fédérative russe. Le projet élaboré par le gouvernement bolcheviste prévoit une fédération d'Etats analogue à celle des Etats-Unis. Les représentants de l'Ukraine, de l'Esthonie, de la Livonie, de la République du Volga, de la République du Caucase et de la Sibérie, ont promis leur participation à la Conférence.

LES TROUPES RUSSES EN FINLANDE

La « Gazette de Cologne » écrit :

« Un télégramme d'Helsingfors annonce qu'une grande indignation règnerait en Finlande au sujet du refus du gouvernement russe de retirer ses troupes du pays. Ces troupes n'ont plus rien de commun avec des formations militaires régulières, et deviennent peu à peu des hordes sans chefs qui n'ont d'autre loi que leur propre volonté et maltraitent la population finlandaise. Les habitants du village de Myland se sont armés pour la résistance; des rencontres sanglantes eurent lieu. Les Russes auraient établi à la frontière de Suède et de Finlande, un régime de terreur tel que la population n'oserait plus quitter son domicile. Même les transports d'invalides allemands sont souvent pillés. Un combat sanglant eut lieu hier à Tornéa, entre des soldats russes et des douaniers finlandais.

L'indépendance de la Finlande ayant été reconnue par la Russie et par d'autres Etats, les douaniers ne voulaient pas accepter comme valables les passeports russes pour franchir la frontière finlandaise vers la Suède.

Les soldats russes attaquèrent les douaniers finlandais à la baïonnette et les chassèrent; ils établirent ensuite des mitrailleuses devant le bâtiment des douanes. Les douaniers ont téléphoné pour obtenir des renforts de la Garde Bourgeoise d'Uleaborg.

Les cercles bourgeois finlandais considèrent que la reconnaissance par la Russie de l'autonomie finlandaise, n'est que conditionnelle. Dans certains cercles du pays, on estimerait qu'un diplomate allemand énergique devrait être nommé chargé d'affaires à Helsingfors. La reprise du

GRANDS FROIDS EN PERSPECTIVE

On mande de Paris qu'une vague de froid passe en ce moment sur l'Amérique du Nord. On croit qu'elle atteindra sous peu l'Europe.

MANIFESTATION CONTRE LA VIE CHERE EN HOLLANDE

Amsterdam, 18 janvier. — Des manifestations ont eu lieu cet après-midi à la suite de la répartition insuffisante des vivres. La manifestation dura plusieurs heures, sans incidents graves.

CADAVRES DE NAUFRAGES JETÉS SUR LA COTE HOLLANDAISE

On mande de La Haye que dans la journée de dimanche, un grand nombre de mines se sont échouées sur la côte de la Hollande méridionale. Après que la semaine dernière plusieurs cadavres de matelots français eussent été jetés sur la côte, on vient de trouver dimanche les cadavres de trois officiers de marine anglais, qui faisaient partie de l'équipage de trois torpilleurs anglais qui ont été coulés il y a quelques semaines par les unités allemandes.

LA NEUTRALITÉ DU VATICAN

L' « Osservatore Romano » dément la nouvelle publiée par certains journaux, d'après laquelle le Vatican voudrait adopter une nouvelle attitude du sujet de la guerre. Le journal assure que le Vatican n'a pas l'intention de s'écarter de la stricte impartialité observée par lui depuis le début de la guerre, et que ni de récentes démarches diplomatiques, ni les déclarations du premier ministre anglais, ni celles de M. Wilson ne pourraient modifier cette attitude.

EMISSION DE BILLETS DE BANQUE EN ITALIE

On mande de Rome qu'un décret du ministre des Finances autorise la Banca d'Italia à émettre deux millions de billets de banque de cinquante lire, soit pour cent millions de lire.

LA SUISSE ET L'ENTENTE

Les journaux suisses annoncent que l'Italie a son tour a exprimé le désir de se voir ouvrir un crédit commercial en Suisse, et a fait connaître son intention de conclure un traité de commerce spécial. Ces jours-ci, ont commencé les négociations avec l'Angleterre en vue de la conclusion d'une convention similaire.

NAVIRES DE GUERRE A VLADIVOSTOK

On mande de Londres à l' « Echo de Paris » que deux navires de guerre anglais et américain se sont joints au croiseur japonais qui est arrivé à Vladivostok, il y a trois jours.

LES COLONIES DES ETATS-UNIS

On mande de Londres que l'achat de la Guyane hollandaise par les Etats-Unis est chose faite.

OURAGAN MEURTRIER EN AMERIQUE

De Paris : L'Agence Radio apprend de New-York qu'un ouragan a dévasté les villes d'Alabama et de Géorgie. Il y a eu 60 morts et de nombreux blessés.

A Travers la Ville

La droite...

Le bourgmestre de Saint-Josse-ten-Noode a pris une très sage mesure que les circonstances, du reste, commandaient. Désormais, le soir venu, le public tiendra le trottoir de droite dans les rues de ce faubourg. Voilà qui, par ce temps d'éclairage réduit, empêchera bien des rencontres, bien des collisions. Il me semble qu'on agirait sagement en appliquant cette même mesure à Bruxelles et dans les autres faubourgs de l'agglomération. C'est en ville surtout qu'on aurait à s'en louer. A la sortie des théâtres, à l'heure de la fermeture des cafés, la circulation redevient, pour un moment, assez intense, et comme chacun est pressé de rentrer chez soi, et comme on n'y voit guère, il arrive qu'on vous écrase les orteils ou que vous vous heurtez le nez contre quelqu'un venant en sens inverse. Prendre la droite ne gênerait, me semble-t-il, personne, et cela rendrait service à chacun.

PICK.

Exposition d'art

Une exposition d'œuvres de M. Paul Craps, dessinateur et aquafortiste, s'ouvrira aujourd'hui à « La Palette », 54, rue du Fossé-aux-Loups. Ce salon restera ouvert jusqu'à fin courant inclus.

Dans les écoles

Les vacances de Noël et de Nouvel-An viennent de se terminer. Plusieurs établissements d'instruction ont cependant dû retarder la date de réouverture, à cause de la crise du combustible. L'Ecole Industrielle n'est pas encore ouverte.

D'autre part, de nombreux cas de rougeole, de grippe et d'oreillons se sont déclarés parmi la population scolaire. Toutes les mesures de précaution et d'isolement sont prises soigneusement dans chaque cas.

Les arrivages du Comité National

Au Comité National, on continue à être satisfait des arrivages récemment parvenus. Depuis quelques semaines, les envois sont devenus réguliers et le Comité central a pu régler de façon à peu près impeccable les répartitions.

Les arrivages de féculents : riz, haricots, pois, vérédine, sont particulièrement satisfaisants. La nouvelle réglementation des distributions de ce genre est appliquée strictement et donne d'excellents résultats.

Le café et le cacao arrivent également en assez grande quantité; cependant, jusqu'à nouvel ordre, la ration de café reste fixée à 50 gr. par mois et par personne.

Les envois de Hollande sont assez fréquents. En décembre, des quantités considérables de fromage sont parvenues. Un assez fort stock reste encore disponible dans les entrepôts du Comité. Le lard arrivé depuis le début du mois est de qualité de beaucoup supérieure à celle de tous les arrivages antérieurs.

On annonce enfin que des envois de poules et de harengs fumés vont parvenir à bref délai.

Ainsi qu'on le voit, la situation est, en général, fort bonne. Il en est de même de celle des stocks de farine.

La tombola de l'Adoption

On se souvient du retentissant succès obtenu l'an dernier par la tombola organisée par « L'Adoption », l'œuvre nationale d'aide aux éprouvés de la guerre. Les dirigeants de cette institution si vivante et si agissante viennent d'obtenir les autorisations nécessaires pour réitérer l'effort fait en 1917.

Une grande tombola est en voie de préparation; elle aura une importance rarement atteinte. L'exposition des lots, qui garont particulièrement nombreux, aura lieu comme précédemment, au coin de la rue du Lombard. Un salonnet d'art y sera annexé.

Sur nos tramways

Un nouveau règlement a été inauguré subitement sur nos lignes de tramways. En présence des bousculades et surtout du nombre par trop considérable de voyageurs qui s'entassaient dans les voitures, rendant particulièrement facile la tâche des pick-pockets, il a été décidé :

a) Sur les lignes de la Société des Chemins de Fer Economiques : Le nombre des personnes admises sur les plateformes a été augmenté et porté à 14. Il ne pourra être dépassé en aucun cas. En outre, il sera admis désormais quatre personnes debout à l'intérieur des voitures remorquées, et neuf à l'intérieur des motrices.

b) Sur les lignes de la Société des Tramways Bruxellois : Le nombre des voyageurs sur les plateformes est porté à 12 sur celles d'arrière et à 11 sur celles de devant. En outre, il ne sera plus admis désormais que quatre personnes debout dans chaque compartiment intérieur des voitures.

Toutefois, le nombre des personnes placées à l'intérieur pourra être augmenté : a) En cas de pluie; b) Entre certaines heures de la journée : le matin de 8 h. 1/2 à 9 h. 1/2, de 12 h. 1/2 à 1 h. 1/2; le soir de 6 h. 1/2 à 8 heures, et de 10 heures à fin de la soirée.

c) Par contre, sur les lignes exploitées par la Société des Chemins de Fer Vicinaux (et particulièrement sur celles se dirigeant vers Laken), il n'est pas toléré de voyageurs à l'intérieur des voitures. Hier, les receveurs ont impitoyablement fait descendre quantité de personnes, et nombre de celles-ci, non averties, ont vu partir sous leurs yeux les derniers tramways.

Ne serait-il pas possible aux sociétés de tramways d'adresser un communiqué aux journaux afin que le public, une bonne fois pour toutes, soit mis au courant de toutes ces modifications qui, ajoutées à celles apportées aux services des lignes, nous font une belle gabegie, bien faite pour semer le désarroi dans le public et augmenter le nombre de conflits entre les voyageurs mécontents et le personnel parfois grincheux des tramways.

FAITS-DIVERS

TRISTE FIN. — Un certain Van H..., qui a commis plusieurs escroqueries en se faisant remettre des acomptes sur fournitures de marchandises et qui était recherché par la police, a mis fin à ses jours en se jetant dans le canal de Charleroi. Son cadavre a été repêché à hauteur de Lecuw-Saint-Pierre.

CHAGRIN D'AMOUR. — Marie V..., âgée de 24 ans, demeurant avenue de la Porte de Hal, avait un amoureux volage. Il l'abandonna pour d'autres amours. La pauvre fille en conçut un tel chagrin qu'elle décida de mettre fin à ses jours. Après avoir rédigé une lettre d'adieux, elle s'étendit sur son lit, ayant ouvert au large les robinets des conduites du gaz. On l'a trouvée morte hier matin. Le corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel Communal.

UN ENFANT ABANDONNE. — L'agent Reygaert, de la 4e division, a trouvé lundi soir, sur le seuil d'une porte à côté de l'Hospice des Enfants assistés, rue du Marais, un enfant de 2 à 3 mois, enveloppé chaudement dans de vieux vêtements fort usagés. Le mioche n'avait pas de chemise, il portait deux camisoles et une petite robe en piqué blanc. La mère, qui doit avoir abandonné son enfant par misère, est activement recherchée.

TOUJOURS LE BON BOCQ. — Dans la nuit de lundi, une conduite des eaux du Bocq s'est rompue rue Saxe-Cobourg. Le quartier environnant a été envahi par les eaux et la circulation interrompue mardi matin. Un autre accident du même genre s'est également produit rue Verte, où plusieurs caves ont été inondées.

INCENDIE. — Le feu s'est déclaré 80, rue de l'Alliance, dans l'appartement de M. P.... Il prit rapidement de l'extension. L'alarme fut donnée par un voisin et les pompiers du poste de la rue de Bériot, sous le commandement de M. l'officier de police Vandenbranden, ont attaqué vigoureusement l'élément destructeur. Le danger était conjuré après 3/4 d'heure d'efforts. Les dégâts sont importants.

ARRESTATIONS. — Maurice G... et Caroline S..., qui s'étaient associés pour commettre des vols dans les chambres garnies et qui ont opéré un peu partout dans l'agglomération bruxelloise, ont été arrêtés enfin hier par M. l'officier-inspecteur Ertel, de la division centrale, et mis à la disposition du Parquet.

CHRONIQUE DES VOLS. — Le magasin de chaussures de Mme Zélie Durie, chaussée de Bruxelles, à Forest, a été pillé la nuit dernière; une série de vols a été commise rue du Sel, à Anderlecht, au préjudice des familles Duckerk, Demunck, Van Houck et Van Vcytvolk; on a enlevé la caisse et 75 caisses de cigares dans le café de M. Gustave M..., rue Brogniez; volé pour 500 fr. de clous de girofle dans le magasin Faure, rue Otlet; des chaussures, dans l'atelier de M. Joseph Demil, rue du Téléphone; le portefeuille de M. Joseph Strickaert, négociant, rue Paepsem, à St-Gilles, avec 1,200 francs; la valise de Mme Henry, ménagère, chaussée de Boondael, qui a été attaquée au boulevard Botanique par deux malandrins qui, leur coup fait, ont pu s'échapper; etc., etc.

Au Pays de Liége

Double asphyxie à Dison

Mme Mouteau, la veuve du percepteur, a été asphyxiée avec sa petite fille âgée de 5 ans. Les victimes habitaient l'étage du bureau de poste avec Mme Collette, la mère de la gamine, et une autre fille de Mme Mouteau. La nuit de l'accident, Mme Collette s'éveilla, prise de battements de cœur; la mère, se levant pour la soigner, tomba foudroyée au pied du lit. A ce moment, la petite fille se mit à se plaindre d'atroces souffrances à la gorge. Mme Collette, en cherchant du secours, tomba dans l'escalier et s'ouvrit l'arcade sourcilière.

Le lendemain, le facteur de service, percevant l'odeur du gaz, courut à l'aide de sa patronne. Il dut sortir, sentant la tête lui tourner, mais remonta et trouva les cadavres de Mme Mouteau et de la bambine. Seules les deux sœurs respiraient encore; elles ont été transportées à l'hospice Saint-Laurent.

ANGLEUR

Le lait

A partir du lundi 14 janvier, la délivrance du lait se fera par les soins du Comité de ravitaillement suivant les règles ci-après :

Le lait sera accordé : 1) à tous les enfants âgés de moins de 18 mois, nourris artificiellement ou suivant un régime mixte, à la condition qu'ils fréquentent la consultation de l'Œuvre des Nourrissons; 2) aux enfants de 18 mois à 3 ans, à la condition qu'ils fréquentent également la consultation; 3) aux malades classés suivant les catégories A, B, C.: a) typhus, diphtérie, scarlatine, néphrite, opération récente et grave, fièvre catarrhal, hémorragie gastro-intestinale; b) les affections fébriles sérieuses, notamment pneumonie, pleurésie, rougeole, tuberculose fébrile; c) affection cardiaque, hépathique, gastro-intestinales; 4) aux vieillards en commençant par les plus débiles. Le lait ne sera délivré aux malades que sur présentation d'un certificat médical qui doit porter le diagnostic exact de la maladie. Ces certificats devront être remis au bureau du Comité d'Alimentation, rue Val-Benoît, 42, à une commission spéciale composée de deux médecins de la Consultation des Nourrissons et un membre du Comité d'Alimentation. Cette commission accordera aux ayant-droits des cartes de lait. Cet examen se fera les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, à 4 heures de l'après-midi. La délivraison du lait se fera tous les jours à la Maison Communale pour le quartier du Centre, et rue Renory, 78, pour Kinkempois, de 10 à 10 h. 1/2 pour les nourrissons, et de 10 h. 1/2 à 11 h. pour les malades.

HUY

Chronique Judiciaire

Cas de force majeure. — Le Tribunal de Commerce de Huy vient de décider que l'arrêté du 22 septembre 1917 ne constitue pas un cas de force majeure qui, aux termes de l'art. 1148 du Code civil, exonère l'acheteur des obligations de prendre livraison dans les marchés conclus avant la publication de cet arrêté et réalisables après.

Attendu que le jugement, dit le demandeur, postule la condamnation de la société défenderesse à prendre livraison des 37,800 Kilos de rutabagas restant sur la quantité de 50,000 lui vendus, et à en payer le prix de 11,680 fr. 20, sous déduction de la tare convenue.

Attendu que le contrat a été conclu le 19 septembre 1917 et stipule la vente par le demandeur à la société défenderesse de 50,000 kilos de rutabagas au prix de 315 francs les 1,000 kilos avec 5 p.c. de tare pour l'acheteur de la marchandise saine et propre mise sur wagon Hannut livraison disponible et le plus tôt possible paiement comptant au chargement.

Attendu que la société défenderesse soutient que l'exécution du contrat tel qu'il a été conclu est devenu impossible et, vu le cas de force majeure, demande reconventionnellement la résiliation du contrat. Mais attendu qu'outre que la société défenderesse aurait pu faire diligence entre le 19 et le 26 septembre pour l'exécution du marché.

Que la défenderesse ayant beaucoup traité pendant la guerre, devait savoir, par expérience, que le commerce et le transport des rutabagas pouvait être et serait réglementé d'un instant à l'autre. Qu'elle a donc traité à ses risques et périls et ne peut trouver dans l'arrêté le cas fortuit qui l'exonérerait de ses obligations.

Qu'au surplus, des autorisations de transport s'obtiennent de l'autorité allemande.

Par ces motifs, le tribunal condamne la société défenderesse à prendre livraison des 37,000 kilos de rutabagas restant à livrer sur la quantité stipulée et à en payer le prix, soit 11,680 fr. 20 centimes, sous déduction de la tare convenue.

La Vie en Province

CHARLEROI

Un malfaiteur

Le jeune Willy Henrot, de Jumet, dont nous avons annoncé l'arrestation, a été condamné à 2 années d'internement à Hoogstraeten. Il aura à répondre devant le tribunal correctionnel de notre ville, des nombreux délits mis à sa charge.

Suicides

On vient de retirer des eaux de la Sambre, à Montigny-sur-Sambre, le corps de Mlle Doucel Fernande, institutrice, disparue avec sa mère depuis un mois. Le corps de cette dernière avait été repêché il y a huit jours, à Châtelet.

On ne connaît pas le mobile qui a déterminé les deux malheureuses à se donner la mort.

Cambriolage

Le magasin tenu par Mme Michelot, rue de Namur, à Châtelet, a été littéralement pillé. Les malfaiteurs ont emporté des vêtements, du linge, des étoffes, pour une somme assez importante. De plus, la caisse du magasin contenant environ 1,500 francs, a été fracturée et son contenu emporté.

Les vols

Il a été volé dans les dépendances d'une maison sinistrée (château Robat), à Monceau-sur-Sambre, quatre cochons appartenant au Comité d'alimentation qui faisait engraisser ces intéressants animaux pour les débiter à la population à des prix raisonnables. La police informe.

— Un manteau en loutre avec col en opposum doublé en moiré blanc, a été dérobé au préjudice de l'épouse Carpiaux, rue du Collège, à Châtelet. Ce manteau, qui se trouvait appendu au portemanteau, dans le vestibule, a une valeur de 500 à 600 francs.

Au tribunal

— Les nommés Van A... Charles, de Gilly, et D... Victor, étaient traités en justice pour y répondre de six vols qualifiés, tous commis à Gilly au moyen d'escalade et d'effraction. Van A... comparaît détenu; sa femme, née Rosa G..., est poursuivie pour recel. D..., qui est en fuite, fait donc défaut. Le premier vol reproché aux prévenus est celui commis au préjudice de Jos. Stassart, épouse d'un soldat au front. Le montant du vol s'élève à 1,500 francs; 2° Il a été volé pour 2,500 francs de marchandises au préjudice de M. Demerkomans, négociant en denrées coloniales, qui se constitue partie civile; 3° pour 700 francs de marchandises, à Lachien Rosa, négociante; 4° pour 20 francs à Brien Léontine; pour 300 francs à François Firmine, employé à Charleroy; 6° pour 1,000 francs à Masson, et enfin pour 1,500 francs, consistant en chemises, caleçons, effets d'habillement, à Descamps Jules. Le montant des vols qui leur sont reprochés s'élèvent à 7,250 francs. Van A... est condamné à 5 années de prison, 5 ans d'interdiction; son épouse écope 7 mois d'emprisonnement et 50 fr. d'amende; son arrestation à l'audience est prononcée; D..., par défaut, est condamné à 3 ans de prison, avec arrestation immédiate.

— Duchêne Palmyre, de Châtelet, comparaissait devant la 3e Chambre correctionnelle pour y répondre du délit de recel. Duchêne engageait par ses conseils un jeune gamin à voler ses parents et rachetait à vil prix les objets ainsi dérobés. Elle recueille 3 fois 8 jours de prison conditionnellement.

— Henry Charles, de Châtelet, a vendu à Duchêne Palmyre une armoire volée chez un oncle. Cela lui vaut 3 mois de prison.

— Une décision intéressante vient d'être rendue par la 9e Chambre correctionnelle de notre ville. En vertu de la loi du 4 août 1914, qui défend les poursuites contre les citoyens appelés sous les drapeaux, le tribunal a déclaré irrecevable l'action dirigée contre une société en commandite simple assignée en justice en la personne de son seul associé commandité, dont la présence sous les drapeaux était avérée. Plaidaient dans cette affaire : Mes Constant Renchon et Cambier.

DANS LE HAINAUT

Familleureux. — Acte de banditisme

Un petit fermier de la route de Mignault, à Familleureux, a vu, l'un de ces soirs, la ferme cernée de toutes parts par des individus à la figure noircie. Au moment où l'un de ceux-ci se préparait à enfoncer la porte d'entrée, le fermier saisit un vieux fusil et tira. Un bandit tomba. Il fut relevé par ses complices qui prirent la fuite ensuite. Les autorités firent arrêter le fermier, mais le relâchèrent après enquête.

L'hiver

La neige a de nouveau tombé en très grande abondance dans le Hainaut, jetant le désarroi dans tous les services. Les trains eurent des retards considérables, et les tramways, leurs services intensifs suspendus pendant deux jours. Beaucoup d'ouvriers et d'employés ne purent se rendre à leur travail.

D'autre part, le transport du ravitaillement étant devenu presque impossible, certaines communes durent réduire les rations de moitié. On est aussi obligé de décharger les bateaux hors quais, dans les campagnes, les allèges étant prisonnières des glaces qui recouvrent nos canaux.

NAMUR

Le feu

A Biert-Flavion, deux incendies ont éclaté coup sur coup : le premier a détruit l'habitation de M. Modeste Dricot, cultivateur, qui avait négligé d'assurer son bien. Le second a réduit en cendres un hangar contenant des machines agricoles appartenant au fermier Maltête Jean. Les dégâts évalués à 2,000 francs, sont couverts par l'assurance. Pendant que l'on éteignait l'incendie, M. Maltête est tombé d'une hauteur de 7 mètres et s'est blessé assez grièvement.

Enfin, à Anthée, un violent incendie a consumé une partie de la ferme de La Forge d'Anthée, exploitée par M. Paquet. Granges, écuries et fenils ont été brûlés avec tout leur contenu, à l'exception du bétail. Les dégâts sont couverts par l'assurance.

DINANT

Le dégel

Le dégel a transformé nos rues en un véritable bourbier, sous lequel se trouve une épaisse couche de glace. Et la circulation devint cette semaine un tel casse-cou que bon nombre de gens s'abstinrent de quitter leur demeure. Il fallait aussi une certaine dose de courage pour circuler, ou plutôt patauger dans cet immense cloaque; de grandes flaques d'eau n'étaient espacées, par-ci, par-là, que par des amas de neige fondue, et l'on risquait fort de s'étaler si l'on ne veillait pas à mettre son pied sur un terrain solide.

Quelques accidents se sont produits, mais sans gravité toutefois. A l'heure actuelle, nos rues ne forment plus qu'un lac. Notre administration communale ferait bien, à notre humble avis, de faire procéder au nettoyage par ses ouvriers chômeurs.

Incendiaire

Après l'interrogatoire qu'il a subi devant le juge d'instruction, le sieur Théophile Langen, 19 ans, a été arrêté et écroué à la prison de Dinant, sous l'inculpation d'avoir mis le feu à une meule de fourrages appartenant à un sieur Conard de Castillon.

Ravitaillement

Les affiches du Comité National adressées à notre Comité local renseignent pour la première et la seconde quinzaine de janvier, des distributions de saindoux et de café. Or, le Comité local n'est pas à même de répartir ces vivres, pour la bonne raison qu'il ne les reçoit point. C'est ainsi que ce mois de janvier, nous serons totalement privés de saindoux. Quant au café, nous n'en avons plus reçu ici depuis le mois d'août, alors que dans d'autres villes on procède à des distributions de ce genre régulièrement.

En décembre dernier, les affiches du C. N. mentionnaient des répartitions de cacao et de crème de cacao : rien de semblable n'est parvenu au Comité local, et nous dûmes encore en faire notre deuil! Cependant, à Namur la population bénéficiait de ces produits; les Dinantais ne sont cependant pas mieux ravitaillés que les Namurois, et il est regrettable que l'on ait deux poids et deux mesures à ce sujet.

Autre chose : il est parvenu du saindoux au Comité cantonal. Suivant ordre reçu, ce saindoux fut immédiatement dirigé vers nos communes rurales, où les 3/4 de la population élèvent du bétail. N'était-il pas préférable de donner à la population citadine ce saindoux, dont elle est privée depuis un mois? Nos ruraux trouvent toujours de quoi mettre sous la dent, mais en ville, l'on sait combien il fait difficile de satisfaire son appétit.

SPORTS

LUTTE

A Saint-Gilles

La soirée de luttes qui devait avoir lieu samedi dernier à St-Gilles, au Cinéma Saint-Gillois, 94, chaussée de Waterloo, et dont nous avons annoncé la remise forcée, aura lieu samedi prochain, dans la même salle, et avec le même programme. Toutes les cartes distribuées seront valables pour cette soirée. Aux luttes annoncées viendront s'ajouter quelques numéros intéressants, dont un match entre Emile Aerts, le fameux coureur cycliste lakenois, qui a l'intention de se livrer au beau sport de la gréco-romaine, et un autre amateur de son poids (70 k.). Les amateurs pourront retenir leurs places numérotées vendredi et samedi, de 2 à 6 heures, au Cinéma Saint-Gillois et au centre de Bruxelles, au Café de la Scala, place de Brouckère.

JEU DE QUILLES

Le match de tre Quilliers du Halage-Quick

Ce soir mercredi 20 janvier, au terrain des Quilliers du Halage, un match important pour le championnat de 1re division, qui mettra aux prises le club local et les leaders actuels du championnat. Le Quick, qui alignera sa meilleure équipe, va que Is. Tassenoy, remis d'une foulure au poignet, reprendra sa place dans l'équipe, parviendra-t-il à enlever les deux manches du match et à continuer ainsi la série de ses succès? Les Quilliers du Halage feront toutefois leur possible pour infliger la première défaite aux Quickmen; nous croyons néanmoins en une victoire très difficile de ces derniers, et le match, certainement disputé jusqu'au bout, sera un vrai régal pour les amateurs.

Equipes probables en présence : Halage : Camillon, Carpentier, Godalier, Thys et Bastin.

Quick : Lejeune, Bruggeman, Lebegge, Minet, Is. Tassenoy.

Arbitre : J. Buisson.

FOOTBALL

A Namur

Le tournoi régional de football, qui mettait aux prises la plupart des clubs de la province, vient d'être suspendu, à l'initiative intempestive d'un membre du Comité Régional de Football Namurois.

Plusieurs des clubs participants ont aussitôt protesté auprès de l'U. B. contre ce procédé arbitraire.

SPORT CANIN

Aujourd'hui, à 4 heures, courses de Lévriers au Kynodrome de Forest.

Chronique Judiciaire

CHAMBRE DES DIVORCES

Les méfaits de la guerre

Comme quoi les plus petites causes peuvent produire les plus grands effets!

Deux braves vieux sont à la barre demandant mutuellement le divorce pour injures et violences réciproques.

Jusqu'ici, ce ménage modèle coulait des jours heureux; on n'était pas dans l'abondance, mais on avait du pain à discrétion; survint la guerre néfaste qui désole le monde entier, et le triste cortège de misères que nous connaissons; il fallait recourir au rationnement du pain et c'est précisément cette mesure qui s'imposait d'ailleurs, qui vint jeter le trouble dans l'union légitime en question; à tort ou à raison, chacun des époux se prétendait préjudicié des manœuvres de l'autre dans la répartition de la maigre « boule de son » à laquelle chacun a droit; de là, des querelles! Le fils étant intervenu, conçut cette idée d'une démarcation à la craie de la ration de chacun; mais voilà, si le couteau de l'exécuteur des hautes œuvres se place aisément sur le cou du supplicié, il n'en est malheureusement pas de même du « coupe-pain », qui s'égare facilement en dehors de la ligne indiquée sur l'objet à découper, et les querelles n'en continuèrent pas moins.

On compte cependant que les époux ne persisteront pas dans leur double demande en divorce, et qu'une reconciliation se produira.

Formons des vœux pour que la fin de la guerre vienne sans tarder nous permettre de reprendre notre vie normale! Espérons-le pour l'humanité en général et en particulier pour la renaissance de la paix dans le ménage des deux braves vieux dont nous sommes appelés à nous occuper aujourd'hui.

ARGUS.

BOITE AUX LETTRES

Pension alimentaire

V. B. — Les « aliments » sont dus dans la proportion des ressources dont dispose celui qui les doit et des besoins de celui qui les reçoit; si donc une majoration des ressources est survenue, le juge pourrait augmenter la pension d'abord allouée; venez-nous voir mercredi entre 11 heures et midi, nous vous guiderons bien volontiers.

Merci de votre obole.

N. B. — Il est répondu par la voie du journal à toutes demandes de renseignements auxquelles il est joint une obole destinée à nos pauvres.

Consultations gratuites

Notre service fonctionne le mercredi entre 11 heures et midi.

ARGUS.

AVIS, AFFICHES ET ARRÊTÉS ALLEMANDS

AVIS

J'ai adressé aujourd'hui aux bourgmestres une lettre dont je donne ci-après connaissance aux habitants.

Le Commissaire civil.
« Le 10 janvier 1918.

Monsieur le Bourgmestre,

En 1917, on a cultivé sur le territoire de votre commune ha. ares de pommes de terre.

En vertu de l'arrêté de M. le Gouverneur Général en Belgique du 8 septembre 1917, votre commune doit livrer, déduction faite des besoins des habitants et des cultures de 1918 kilos.

Votre commune a déjà fourni (jusqu'au 15 décembre 1917) kilos.

Il reste donc à fournir kilos.

Je vous invite à prendre d'urgence toutes les mesures nécessaires pour que les kilos de pommes de terre soient mis à la disposition de M. Léon Levy-Morelbaum, Vossandbüro, à Libramont, dès le 1er mars prochain.

Vous m'enverrez pour le 10 février au plus tard une liste qui me fera connaître la quantité que chaque cultivateur fournira sur la quantité des kilos restant à fournir par votre commune.

Je vous rappelle à cette occasion que l'arrêté de M. le Gouverneur Général en Belgique du 8 septembre 1917 prévoit des peines pouvant aller de 1 à 10 marcs par kilogramme non livré.

Je compte sur votre vigilance et j'espère que chacun fera son devoir à l'égard de la population nécessiteuse afin de m'éviter de recourir aux mesures extrêmes préjudiciables à vos administrés.

Le commissaire civil. »

La Vie Musicale

Le samedi 26 janvier 1918, à 8 heures du soir, en la Salle de l'Union Coloniale, rue de Stassart, à Ixelles, aura lieu un concert consacré aux œuvres de Guillaume Lekeu (1870-1894), par MM. Maurice Weynandt, ténor, et Alphonse Onnou, violoniste, avec le concours de Mme Emma Boland, pianiste, et du quatuor « Pro Arte » (MM. Onnou, Halleux, Guillaume et Lemaire). Ce concert sera précédé d'une causerie par M. Georges Murel, homme de lettres.

NÉCROLOGIE

On nous prie d'annoncer le décès, dans sa 81e année, de **M. Félix OLEMANS.**

Le service funèbre, suivi de l'inhumation, aura lieu en l'Eglise de N-D. des Victoires, au Sablon, le jeudi 17 janvier, à 11 h. 1/2.

Réunion à la mortuaire, 43, rue d'Or, à 11 h. 1/4. (3071)

Chronique Financière

BOURSE OFFICIEUSE DE BRUXELLES

15 janvier 1918. — Le marché ne se départit pas de son calme, en ce qui regarde les échanges. La fermeté s'accentue cependant, et on a même pu constater que le groupe charbonnier et certaines devises de tramways montraient des dispositions meilleures. Aux coloniales aussi, il y a des indices légers d'amélioration. Pour le reste, c'est le statu-quo.

Les rentes et les lots de villes répètent leurs cours antérieurs, à l'exception toutefois des Bruxelles 1905, qui cèdent assez fortement de 75 à 72 1/2 et 73. Les coupures de 10,000 fr. de notre 3 p. c. n'ont pas été négociées hier.

15 Janvier 1918	Derniers cours faits		Plus bas	Plus haut
Rente Belge 3 p. c.	72 25	73 ..	72 5/8	73 ..
Bons du Trésor 4 p. c. 1917	103 75	103 ..	.. ..	.. ..
Bons du Trésor 4 p. c. 1919	104 25p	....	.. ..	.. ..
Congo Lots	95 ..	....	95 50	....
Crédit Communal 3 p. c.	78 ..	....	.. ..	....
Crédit Com. 4 p. c. 1916	91 25	....	93 25	....
Vicinaux 2 1/2 p.c.1855 Lots	98 75	....	95 ..	....
Vicinaux 3 p. c. mat	73 75	....	.. ..	....
Vicinaux 3 p. c. janv.-juill.	73 75	....	.. ..	....
Anvers-Gent 1914, 4 1/2	103 ..	....	.. ..	....
Anvers 1903	79 75	....	72 ..	....
Anvers 1887 ex coup.	84 25	....	85 25	....
Bruxelles 1905	75 ..	75 50	72 50	73 ..
Bruxelles 1902	87 25a	87 75p	88 50	....
Bruxelles Marit. ex coup.	66 75a	67 25p	67 ..	....
Intercommunale des Eaux	430 ..	....	.. ..	....
Gand 1884 ex coup.	67 50a	....	70a ..	....
Liége 1907	87 50a	....	70a ..	....
Liége 1909	68 25	....	68 25	....
Québec I 93	91 25.	....	.. ..	....
Scharerbeek 1898	81 25	....	81 25	....
St-Gilles 1917	101 75	....	.. ..	....
Verviers 1873	103 50.	....	.. ..	....

Les obligations industrielles et autres ne changent guère de mains, et cette situation n'implique évidemment pas de modifications des cotations des quelques valeurs cotées. Nous rencontrons les Banque Belge de Chem. de Fer à 490; les 3 p. c. Brux.-Lille-Calais, ex-c. à 370; les 4 p. c. Electr. d'Espagne à 457 1/2; les 5 p. c. priv. Tiflis à 212 1/2; les 300 fr. 5 p. c. Tiflis à 16 et 17; Stalle à 420; la Bièlaïa var. à 171 1/4; la 4 1/2 p. c. Houillères-Unies à 445; l'Eclair. du Centre var. à 67 1/2, et la 4 p. c. Prod. du Liège à 410 et 415.

Hier, cours nul en obl. Union Minière.

Aux obligations étrangères, nous épinglerons les cours de 285, 290 et 295 en Nord-Ouest Brésil; 240 en Nord Patana; 275 en Goyaz 5 p. c.; 260 et 275 en Sud-Ouest de Bahia; 412 1/2 en Rio Light 1:08; 227 1/2, 225, 230 en Madeira Mamoré; 85, 87 1/2 en Tramways de Salonique, et 400 en Gaz de Porto (change).

Le 11, cours nul en obl. Agricole d'Egypte.

La division des banques copie son attitude sur celle d'hier, en ce qui concerne les valeurs traitées. Nous ne'ons cependant de l'amélioration en Banque Belge pour l'Etranger à 745, 750 et 755; la cap. Créd. d'Orient se répète à 325; le Créd. Liégeois retourne à 510 et 515, et les Trav. Publics du Caire progressent à 177 1/2, 182 1/2, 180 en priv., et 37 1/2 en div. Hier cours nul en Hyp. d'Egypte.

Les chemins de fer sont très soutenus, ainsi qu'en témoignent la nouvelle avance des Maritimo du Congo à 1615 et 1635, et le cours de 314 en Grands-Lacs. Jonction. Chem. de Fer Réunis 265.

Quelques bons cours favorisent aussi la division des tramways, où l'on semble, enfin, s'attacher moins aux valeurs douteuses pour s'arrêter aux titres de premier rang. C'est ainsi qu'on prend des priv. Alexandrie à 125, 126, 127 1/2; des priv. Astrakhan à 105; des fond. Barcelone à 1390 et 1400; des Electr. d'Espagne à 152 1/4, de 69 1/2 à 70 1/2, et à 1539 suivant la catégorie; des Florentins à 95; des cap. et des fond. Tien-Tsin de 1520 à 1540 pour les premières, et à 2750, 2765 pour les secondes; des cap. Railways et Electricité à 575; des ord. Tramways et Electr. à 23, 23 1/2 et 24.

Parmi les autres, on reste à 12 1/2 on jouise. Bilbao; à 95, 96 en cap., et 26, 28 en div. Intertram; à 87 on cap. Mercic; à 40 en div. Napolitains; à 7 1/2, 8 et 8 1/2 en cap. Union des Tramways; à 10 et 9 en div. Galatz.

Hier, cours nul en ord. Livourne.

Les valeurs métallurgiques sont toujours peu achalandées, mais leur tendance est bonne. On s'intéresse à l'Alliance à 677 1/2 et 682 1/2; aux Lam. de Baume à 240, 242 1/2; à Baume et Marpent à 975; aux Boulonn. du Nord à 750, 770; aux div. Emaill. de Gosselies à 69; aux ord. La Croyère à 40; à l'Industrie de Louvain à 47 1/2; à l'ord. Métall. du Sud-Ouest à 42 1/2; aux Prov. Russe A à 292 1/2, 295 et 297 1/2; à la fond. Taretzkoïe de 850 à 900; à la div. Trust Métall. à 75, 76, et à la fond. Wattelar-Francq à 51.

Les mêmes dispositions se remarquent pour les firmes charbonnières, où l'on constate des demandes à 607 1/2 en Ans-Rocour, le titre étant offert à 612 1/2 minimum; en Bois de Micheroux à 1300; en Carabinier de 915 à 930; en cap. Charbonnages Belges à 580; en Gives à 240, 242 1/2, 245; en cap. Grand-Buisson à 2850; en Grand-Conty à 720, 725, 730; en Grand-Mambourg à 120; en fond. Hainaut à 300; en Houillères-Unies à 955; en Louvière-Sars à 295, 296 1/2, 297 1/2; en Maurage à 2200; en Minerie à 600, 605; en Noël-Sart à 3625; en cap. Nord-Ouest de Bohême à 17, 18; en Poirier à 830, 835; en Réunis de Charleroi à 1800; en Ricu du Cœur à 815, 820, 840; en Trieu-Kaisin à 1470 et 1480, et en Eden-Aeche à 750 pour la cap., et 1050, 1025, 1075 pour la fond.

Hier, cours nul en Courcelles-Nord.

Les hollandais sont bien travaillés aussi et sont soutenus. La div. Laura vaut 1400 et 1392 1/2, et Willem va de 2305 à 2330.

Les compartiments suivants marquent peu d'entrain, mais restent fermes.

Aux zincs, on s'est occupé des Austro-Belge à 365; des div. Mines d'Or Australiennes de 55 à 58; des div. Nitrates à 41 1/4; des ord. Nouvelle-